

**COMPTE RENDU DU BUREAU**  
**COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 06 OCTOBRE 2011**  
**REPORTE AU MARDI 11 OCTOBRE 2011**  
**POUR ABSENCE DE QUORUM**

- **DATE D’AFFICHAGE** : le 19/10/2011

**Etaient présents :**

M. Gérald FAVIER, M. Robert CADALBERT, M. Jean-Pierre PLUYAUD, M. Michel LAUGIER, Mme Christine VILAIN, Mme Alexandra ROSETTI, M. Alexis BIETTE

**Absents excusés :**

M. Jean-Michel FOURGOUS, M. Yves MACHEBOEUF, M. Bernard TABARIE, M. Yannick OUVRARD, Mme Danièle VIALA, M. Pierre SELLINCOURT, M. Alain HAJJAJ, M. Jacques LOLLIOZ, M. René BISCH, Mme Irène MOULIN, Mme Sylvie MERILLON, M. Eric-Charles GOMIS

**Pouvoirs :**

M. François DELIGNE à M. Robert CADALBERT

M. Guy MALANDAIN à Mme Christine VILAIN

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Pierre PLUYAUD

**Présents** 7 : à partir du point 1 Administration Générale et jusqu'à la fin.

**Pouvoirs** 2 : à partir du point 1 Administration Générale et jusqu'à la fin.

**Votants** 9 : à partir du point 1 Administration Générale et jusqu'à la fin.

**Assistaient également à la séance :**

Mmes GOULLET, DIEKMANN, BIGOT.

MM. BARBAGELATA, SCHLAEINTZAUER, OILLEAU, FERRE, FARAVEL.

**La séance est ouverte à 19h00.**

**Approbation du procès verbal du Bureau du jeudi 8 septembre 2011**

Le procès verbal du Bureau du jeudi 8 septembre 2011 est approuvé :

**à l'unanimité.**

## **/ ADMINISTRATION GENERALE /**

M. Robert CADALBERT, Président, rapporte les points suivants :

- 1 **2011-905 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Approbation de la prorogation et des modifications de la convention constitutive et du protocole annexe du Groupement d'Intérêt Public de Rénovation Urbaine - Autorisation de signature donnée au Président**

**Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.**

- 2 **2011-784 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Transfert de propriété à la Commune de La Verrière de l'École de Musique/Cyber espace.**

**Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.**

- 3 **2011-812 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Périmètre de la zone d'aménagement différé de la Commune de Guyancourt - Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de la ZAD de Guyancourt.**

**Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.**

- 4 **2011-904 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Réactualisation du taux de rémunération des intermittents du spectacle et des artistes employés lors de manifestations réalisées dans le cadre de spectacles vivants**

**Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.**

- 5 **2011-914 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Avis sur la Territorialisation des objectifs logements (TOL).**

**Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.**

## **/ HABITAT /**

M. Robert CADALBERT, Président, en l'absence de M. Yannick OUVARD, vice-président chargé de la commission, rapporte les points suivants :

- 1 **2011-464 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) - Autorisation de signature donnée au Président.**

**Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.**

**2 2011-922 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Mise en place d'un service d'enregistrement de la demande de logement social - Autorisation de signature donnée au Président.**

**Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.**

**/ URBANISME - PROGRAMMATION - FONCIER /**

M. Robert CADALBERT, Président, en l'absence de M. Jacques LOLLIOZ, vice-président chargé de la commission, rapporte les points suivants :

**1 2011-870 Trappes - Révision générale du POS - Débat sur les orientations générales d'aménagement et de développement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).**

**Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.**

**2 2011-887 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Cession d'une maison d'habitation sise 39, rue A. Croizat à Guyancourt cadastrée section BS N° 39 d'une surface de 257 m<sup>2</sup>**

Avis Favorable de la commission Urbanisme-Programmation-Foncier du 21 septembre 2011

*Opération réalisé dans le cadre du budget Aménagement*

La Communauté d'agglomération est propriétaire d'une maison d'habitation sise 39 Rue A. Croizat à Guyancourt.

Ce bien a été acquis dans le cadre de l'exercice du Droit de Prémption Urbain pour la réalisation d'une opération d'aménagement de l'îlot Rigole/Dampierre/Croizat à Guyancourt et suivi d'un acte notarié en date du 12 Octobre 2007.

Le bien acquis comporte une maison en meulière d'environ 90 m<sup>2</sup> donnant sur la rue A. Croizat avec un terrain en lanière à l'arrière de celle-ci, le tout représentant 529 m<sup>2</sup>.

L'emprise du projet d'aménagement de l'îlot Rigole/Dampierre/Croizat ne prend que la partie arrière pour 271 m<sup>2</sup>.

La Communauté d'Agglomération a découpé et borné le terrain et envisage de mettre en vente le pavillon au prix de 200 000 €, correspondant à l'estimation des Domaines reçu en date du 8 Septembre 2011.

Il vous est proposé de confier la vente de ce pavillon à une ou plusieurs agences immobilière.

**Le Bureau,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Article 1 :** Approuve la mise en vente du pavillon sis, 39 rue A.Croizat à Guyancourt, au prix fixé de 200 000 €, et avec le concours d'une ou plusieurs agences immobilières.

**Article 2 :** Autorise le Président à signer les mandats non exclusifs auprès des agences immobilières,

**Article 3 :** Autorise le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et toutes les pièces afférentes.

**Adopté à l'unanimité par 9 voix pour**

## **/ ENVIRONNEMENT - COOPERATION DECENTRALISEE /**

*M. Robert CADALBERT, Président, en l'absence de M. Alain HAJJAJ, vice-président chargé de la commission, rapporte le point suivant :*

- 1 2011-901 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Octroi d'une subvention de 4 000 € à la Commune de La Verrière dans le cadre de la Coopération Décentralisée - Autorisation de signature donnée au Président.**

**Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.**

## **/ TRAVAUX /**

*M. Robert CADALBERT, Président, en l'absence de M. René BISCH, vice-président chargé de la commission, rapporte les points suivants :*

- 1 2011-891 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération – Angle de la route de Châteaufort RD 36 et de l'Avenue de l'Europe à Magny-les-Hameaux – Délivrance de permission de voirie à l'opérateur CELESTE – Détermination des modalités d'exécution de travaux.**

Avis favorable de la Commission Travaux du 4 octobre 2011

L'opérateur CELESTE, souhaitant créer des infrastructures sur la commune de Magny-les-Hameaux, a déposé un dossier de Demande de Permission de Voirie (PMV) auprès du gestionnaire de voirie, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Après analyse et vérification des ressources éventuellement « mutualisables », le gestionnaire doit procéder à l'instruction de la demande. Le pétitionnaire s'acquitte alors annuellement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP).

En l'absence de règlement de voirie, il appartient au Bureau Communautaire de déterminer pour chaque opération en concertation avec les intervenants, les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection des voies et de leurs dépendances.

Il est nécessaire d'approuver les modalités d'exécution de travaux pour l'opération citée ci-après :

Pétitionnaire	CELESTE
Ville	Magny-les-Hameaux
Voie	Angle de la route de Chateaufort RD 36 et de l'Avenue de l'Europe
Longueur	36 ml
nb fourreaux	2

Chambres	1 L3T
Redevance annuelle	18,88 €
Objet	Liaison INFOLUTION
Modalités techniques	Les modalités techniques proposées par le pétitionnaire sont conformes aux exigences du gestionnaire

**Le Bureau,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Article 1 :** Fixe les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection des voies et de leurs dépendances, conformément au dossier technique déposé.

**Adopté à l'unanimité par 9 voix pour**

**2 2011-900 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération – Avenues des Prés et du Parc à Montigny-le-Bretonneux – Délivrance de permission de voirie à l'opérateur SFR – Détermination des modalités d'exécution de travaux.**

Avis favorable de la Commission Travaux du 4 octobre 2011

L'opérateur SFR, souhaitant créer des infrastructures sur la commune de Montigny-le-Bretonneux, a déposé un dossier de Demande de Permission de Voirie (PMV) auprès du gestionnaire de voirie, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Après analyse et vérification des ressources éventuellement « mutualisables », le gestionnaire doit procéder à l'instruction de la demande. Le pétitionnaire s'acquitte alors annuellement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP).

En l'absence de règlement de voirie, il appartient au Bureau Communautaire de déterminer pour chaque opération en concertation avec les intervenants, les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection des voies et de leurs dépendances.

Il est nécessaire d'approuver les modalités d'exécution de travaux pour l'opération citée ci-après :

Pétitionnaire	SFR
Ville	Montigny-le-Bretonneux
Voie	Avenue des Prés / Avenue du Parc
Longueur	68,50
nb fourreaux	4
Chambres	2 L3T
Redevance annuelle	37,33 €
Objet	Liaison SAUR
Modalités techniques	Les modalités techniques proposées par le pétitionnaire sont conformes aux exigences du gestionnaire

**Le Bureau,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Article 1 :** Fixe les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection des voies et de leurs dépendances, conformément au dossier technique déposé.

**Adopté à l'unanimité par 9 voix pour**

**3 2011-908 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération – Aménagement de l'Entrée du Quartier de Villaroy à Guyancourt – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération**

Avis favorable de la Commission Travaux du 4 octobre 2011

**« Opération réalisée dans le cadre du budget aménagement »**

La Z.A.C de Villaroy est arrivée au terme d'une première étape de son développement, et a atteint son objectif initial pour ce qui concerne la programmation des logements. Ainsi, depuis 1995, la vitesse de son aménagement s'est nettement ralentie, étalant dans le temps son achèvement. Ce ralentissement a maintenu le site dans un contexte de chantier et a fait subsister de vastes terrains en friche, préjudiciables à son image, à la cohérence urbaine de ses quartiers et à l'agrément de la vie quotidienne de ses habitants.

La pérennisation et le développement équilibré de cette ZAC a dès lors nécessité, dans le cadre d'une seconde phase d'aménagement, la mise en œuvre d'un nouveau programme sur le quartier de Villaroy d'environ 450 logements complémentaires, de l'ordre de 5 000 m<sup>2</sup> supplémentaires de commerces et d'un pôle d'échanges (TC-taxis-vélos), avec la modification de l'acte de création en 2006.

Ce nouveau programme de développement se réalisera en plusieurs tranches opérationnelles :

- le secteur du Routoir, au nord du quartier de Villaroy avec la livraison progressive entre 2010 et 2011 de 205 logements et 300 m<sup>2</sup> de commerces,
- le secteur du Trou Berger, au sud du quartier de Villaroy avec la livraison prévisionnelle en 2014 d'environ 219 logements. Les travaux de viabilisation de ce secteur sont en cours et s'achèveront selon le calendrier prévisionnel fin 2011.
- l'entrée du quartier de Villaroy avec la livraison prévisionnelle entre 2014 et 2016 d'un pôle d'échanges, d'un parc de stationnement public, de nouvelles constructions affectées à de l'habitat, des commerces en pied d'immeuble et un hôtel. Un projet d'aménagement d'ensemble a été élaboré dans le cadre de la Loi Barnier (révision simplifiée du P.A.Z de la Z.A.C de Villaroy approuvée le 24 mai 2007) et propose de structurer l'entrée du quartier de Villaroy autour d'une place dont la principale vocation sera d'assurer la coexistence harmonieuse et sûr entre tous les modes de déplacements (piétons, cyclistes, voitures, transports en commun, taxis) et avec toutes les fonctions (d'habitat, de commerces, de services, et de stationnement).

L'entrée de quartier est implantée sur l'un des secteurs à enjeux du territoire : l'axe Satory – Saclay – Massy (avenue Léon Blum). Cet axe est inclus dans le périmètre de réflexion de la mission de l'Opération d'Intérêt National « Paris- Saclay ».

Aussi, afin d'anticiper les évolutions de ce territoire situé au cœur de cette grande opération d'urbanisme d'intérêt national, et répondre aux défis du développement durable dans un contexte de crise du logement et de difficultés de circulation en région parisienne, il a été prescrit, en juin 2008, la révision générale du P.O.S portant P.L.U de la commune de Guyancourt. Le projet de PLU a été arrêté le 16 décembre 2010, et la date prévisionnelle de son approbation est fixée en décembre 2011.

Au regard de ce contexte particulier, les principaux enjeux à prendre en compte pour l'aménagement de l'entrée du quartier de Villaroy sont : urbains, environnementaux, opérationnels et juridiques.

### **Le programme**

La place, traversée par la rue commerçante G. Haussmann, sera bordée sur trois côtés par les constructions existantes rue P. Delorme et celles à venir sur les lots A15 et CO3 destinés à accueillir un programme mixte de commerces, services, restaurants, logements, hôtellerie. Elle s'ouvrira sur l'avenue Léon Blum et trouvera son prolongement sur l'espace situé entre le jardin des Gogottes et l'avenue Léon Blum.

Le projet d'aménagement de la place intégrera :

- un pôle d'échanges qui doit regrouper les différents modes de déplacements permettant à l'utilisateur d'optimiser la durée de ces trajets et de composer avec plusieurs offres de transports : bus dont 3 lignes en terminus et 2 lignes en passage, taxi, deux roues.
- un parc de stationnement public d'une capacité d'accueil d'environ 85 places et 2 PMR. Principalement destiné à la clientèle des commerces, il devra être implanté et organisé pour faciliter les échanges clients/commerces. Son accès sera préférentiellement à double sens (entrée-sortie) et implanté rue P. Delorme. Ce parc de stationnement ne devra pas être relié à la voirie qui sera réservée exclusivement à la circulation des transports en commun et des taxis. Des emplacements seront réservés pour l'implantation des abris de caddies de la future grande surface commerciale
- les ouvrages de stockage des déchets issus du tri sélectif sous forme de colonnes enterrées. Ces colonnes seront judicieusement localisées afin d'inciter et de faciliter leur tri par les habitants et les commerçants du quartier.

**L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération s'élève à 6 000 000 € HT (valeur décembre 2016) et reste dans l'équilibre financier du projet.**

Pour la conception de cette entrée de quartier, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, en tant qu'aménageur, et la commune de Guyancourt souhaitent l'organisation d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre (3 candidats).

Cette procédure intégrera une remise de prestation au niveau esquisse. Le montant de l'indemnité de qui sera versée aux candidats non retenus est fixé à 10 000.00 € HT.

**Le Bureau,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Article 1 :** Approuve le programme d'aménagement de l'Entrée du quartier de Villaroy à Guyancourt, tel que décrit ci-dessus,

**Article 2 :** Approuve le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 6 000 000 € HT (valeur décembre 2016),

**Article 3 :** Approuve la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre sous forme de concours restreint à trois candidats,

**Article 4 :** Fixe le montant de l'indemnité versée aux candidats non retenus ainsi qu'au lauréat à 10 000,00 € HT,

**Adopté à l'unanimité par 9 voix pour**

- 4 2011-927 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Rapports annuels de l'année 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

## **/ CULTURE /**

M. Robert CADALBERT, Président, en l'absence de M. Pierre SELLINCOURT, vice-président chargé de la commission, rapporte les points suivants :

- 1 2011-773 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Présentation du rapport d'activités 2010 de la SEM CINE 7.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 2 2011-776 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - 3ème répartition des soutiens aux compagnies ou associations culturelles - Autorisation de signature donnée au Président

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 3 2011-918 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Convention de partenariat pour l'Éducation Artistique et culturelle avec l'Inspection Académique des Yvelines

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 4 2011-876 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Convention de partenariat avec l'Inspection Académique de Versailles et le Centre de Recherche et de Documentation Pédagogique de l'Académie de Versailles pour la mise en œuvre du projet "Danser le Sacre du printemps, de la découverte de la danse à la (re)création de l'oeuvre" - Autorisation de signature donnée au Président

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 5 2011-874 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Aide à la création à l'Association Les Métamorphoses Singulières d'un montant de 4 000 € - Autorisation de signature donnée au Président.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 6 2011-850 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Attribution de subvention complémentaire à l'Association Culturelle de Trappes pour l'année 2011 - Avenant n° 2 - Autorisation de signature donnée au Président.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 7 2011-931 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Attribution de subvention complémentaire au Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines pour l'année 2011 - Avenant n° 2 - Autorisation de signature donnée au Président.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

## **/ TRANSPORTS DEPLACEMENTS /**

M. Michel LAUGIER, vice-président chargé de la commission, rapporte les points suivants :

- 1 2011-906 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Solde comptes SQYBUS Exercice 2010 - Rapporter la délibération n°2011-228 du 19 mai 2011.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 2 2011-907 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Délégations de service public relatives aux parcs de stationnement Gare et Jean Bertin (n° S07-014) et Bièvre (n°S04-082) à Montigny-le-Bretonneux - Rapports Annuels 2010.

2011-907 (A) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Délégation de service public n°S04-082 - Parc de stationnement Bièvre à Montigny-le-Bretonneux - Rapport Annuel 2010

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

2011-907 (B) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Délégation de service public S07-014 - Parcs de stationnement Gare et Jean Bertin à Montigny-le-Bretonneux - Rapport Annuel 2010

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

## **/ COMMUNICATION - GRANDS PROJETS /**

M. Robert CADALBERT, Président, en l'absence de M. Yves MACHEBOEUF, vice-président chargé de la commission, rapporte les points suivants :

- 1 2011-899 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Règlement du concours photographique de l'Office de Tourisme - Approbation du règlement.

A l'occasion de l'exposition photos « Saint-Quent'insolite », l'Office de Tourisme de Saint-Quentin-en-Yvelines organise du 15 octobre 2011 au 15 juillet 2012, un concours photos dont le titre est : « Et si vous étiez touriste ! Saint-Quentin-en-Yvelines dans

l'objectif ».

Un règlement est proposé afin de fixer les modalités pratiques, financières et juridiques du déroulement du concours, et notamment :

- La participation à ce concours est gratuite et les photographies lauréates seront exposées dans les locaux de l'Office de Tourisme.
- Un jury composé d'artistes et de professionnels saint-quentinois, sélectionnera 9 gagnants qui remporteront les dotations suivantes :

Prix	catégories	lots
1 <sup>ers</sup> prix	Adultes	1 lot de matériel photographique d'une valeur de 400 €
	clubs photos	1 mois d'exposition photos du club dans les locaux de l'Office de Tourisme
	moins de 18 ans	1 lot de matériel photographique d'une valeur de 300 €
2 <sup>èmes</sup> prix	Adultes	Une sortie culturelle pour 2 personnes
	clubs photos	Une sortie nature pour 15 personnes
	moins de 18 ans	Un séjour atypique à la base de loisirs avec activité pour 4 personnes
	<i>NB. Un partenariat gracieux sera mis en place avec les prestataires des différentes catégories pour les 2<sup>èmes</sup> prix.</i>	
3 <sup>èmes</sup> prix	Adultes	Un bon cadeau pour des tirages photos d'une valeur de 150 €
	clubs photos	Un bon cadeau pour des tirages photos d'une valeur de 150 €
	moins de 18 ans	Un bon cadeau pour des tirages photos d'une valeur de 150 €

Les dotations ne seront pas interchangeables. Le vote aura lieu en été 2012.

**Le Bureau,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Article 1 :** Approuve le règlement du concours photographique de l'Office de Tourisme,

**Adopté à l'unanimité par 9 voix pour**

**2 2011-814 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Présentation du rapport de gestion exercice 2010 de la S.L.E.C. TV FIL 78.**

**Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.**

**3 2011-928 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Rapport d'activité 2010 de la Régie d'Exploitation de la Fibre Optique de Saint-Quentin-en-Yvelines**

**Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.**

## **/ AFFAIRES ECONOMIQUES /**

M. Robert CADALBERT, Président, en l'absence de M. François DELIGNE, vice-président chargé de la commission, rapporte le point suivant :

- 1 **2011-766 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Présentation du rapport d'activités et des comptes 2010 de la S.E.M. PROMOPOLE.**

**Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.**

## **/ SANTE /**

M. Robert CADALBERT, Président, en l'absence de Mme Danièle VIALA, vice-présidente chargée de la commission, rapporte le point suivant :

- 1 **2011-909 Saint-Quentin en Yvelines- Communauté d'Agglomération - Contrat local de santé 2011 - 2016 avec l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture des Yvelines - Autorisation de signature donnée au Président.**

**Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.**

## **/ EMPLOI INSERTION PREVENTION /**

Mme Christine VILAIN, vice-présidente chargée de la commission, rapporte le point suivant :

- 1 **2011-804 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Conventions relatives à la mise en œuvre d'actions de prévention spécialisée, passées entre les communes de La Verrière et de Magny-les-Hameaux, les clubs de prévention 'Pré Ver' et "Passerelles" et le Conseil Général des Yvelines - Autorisation donnée au Président pour le versement du solde de l'année 2010.**

**Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35**

M. le Président